

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 8 novembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Michèle PAEMELAERE - Martial FAILLET

Excusés : Murielle BARBECOT (pouvoir à Christian MARCUCCILLI), - Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir à Thierry DUSSAUGE) - Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à Martial FAILLET),

Absents : - Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT MARCEL EN DOMBES

Monsieur le Maire expose le projet de la délibération d'approbation de la modification n°2 du PLU, sa rédaction est issue de deux commissions de l'urbanisme étendues au conseil, une première en date du 2 octobre 2018 ou a été revue la densité du projet par rapport au projet initial (passage de 69 logements en à 47 logements avec une surface de plancher de 4950m²) et une deuxième en date du 7 novembre consacrée à l'élaboration du projet de délibération.

Arrivée de Madame Patricia ALLOUCHE, conseillère.

Monsieur DUSSAUGE adjoint au Maire fait la remarque que deux conseillers concernés par le projet sont absents à ce conseil, qu'il n'y avait pas de degrés d'urgence pour ce vote, et aussi qu'à l'avenir il fallait une meilleure communication et collaboration pour que les élus puissent assister aux commissions et aux conseils. Monsieur le Maire explique que c'est un dossier complexe et que de nombreuses réunions ont été organisées pour l'élaborer. Que quel que soit la date du conseil il y aura toujours des élus absents. Il indique par exemple l'absence de la 1^{ère} adjointe qui est ce soir au travail.

Concernant le degré d'urgence Monsieur le Maire explique que les compromis d'après ses informations deviennent périmés au 31/12/18. Or à partir de l'arrêté accordant le Permis d'aménager, le recours des tiers de 2 mois et le recours de la Préfecture de 3 mois à partir de cet arrêté, font que nous serons déjà hors délai pour la signature des actes authentiques, voilà le degré d'urgence.

Question concernant les travaux à engager sur la rue des Brévonnes. Monsieur le Maire indique qu'il s'est engagé à ce qu'il y ait un travail d'élaboration de ce projet entre élus et propriétaires concernés avec l'assistance technique de l'aménageur

A l'issue de ce conseil une première réunion de travail sera programmée.

Concernant l'étude acoustique Monsieur Xavier FROMAGE, groupe SEFI aménageur, s'engage à la réaliser.

A la suite de l'exposé par Monsieur le Maire du projet de délibération et à la suite des réponses apportées aux questions des élus, le conseil municipal :

APPROUVE A L'UNANIMITE la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Monsieur DUSSAUGE adjoint au Maire fait la remarque suivante, le refus du projet précédent (en R+2 avec 69 logements) par une partie du conseil, a permis la mise en place de ce nouveau projet moins dense (R+1 avec 47 logements).

CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURES DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Monsieur DUSSAUGE, présente les différentes propositions de location et maintenance des photocopieurs pour la mairie et l'école.

Il propose de retenir la proposition de l'entreprise REX ROTARY pour la location de 2 photocopieurs pour un coût de 563.32 € HT par trimestre pour une durée de 21 trimestres à compter du 01/01/2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil DECIDE de confier la location et la maintenance des photocopieurs à la société REX ROTARY et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ADHESION AU SERVICE COMMUN – COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE, INTERVENANTS MUSIQUE ET SPORT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Communautaire a décidé le retour de certaines compétences aux communes et notamment :

- les Intervenants musique et sport dans certaines communes de la communauté de communes de la Dombes,
- que la communauté de communes de la Dombes n'est pas en capacité à ce jour de financer les intervenants des enseignants musique et sport, dans toutes les communes de la communauté de communes de la Dombes.

En conséquence de quoi il lui semble prématuré d'adhérer dès à présent à ce service commun.

Le Conseil Municipal après cet exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide, par 13 VOIX CONTRE (dont 3 pouvoirs) : **de ne pas adhérer** au service commun « Coordination enfance / jeunesse, intervenants musique et sport », mis en place par la communauté de communes de la Dombes.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

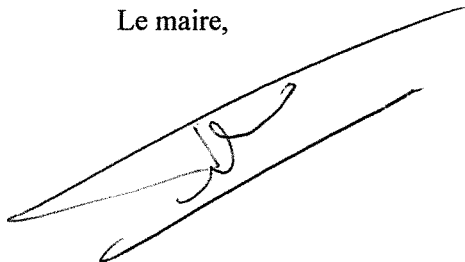
Délibération reportée.

QUESTIONS DIVERSES

- Eco quartier, voir pour la mise en place d'une convention de rétrocession des équipements publics.
- Deuxième tranche des travaux de l'école, on peut déjà compter sur 40 % de subventions DETR et 20% du conseil départemental.
- Ecole, la commune à fait un dossier de demande de subvention pour équiper les salles de classe en vidéo projecteurs interactifs.

La séance est levée à 23h10

Le maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le maire,'.

le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a vertical line through it, positioned below the text 'le secrétaire,'.

